

Président de cave coopérative

Missions

- Représenter et incarner la cave à l'extérieur et dans les instances professionnelles
 - Participer à l'élaboration des orientations et des projets avec la direction.
 - Animer la vie de la cave, gérer et décider
 - Contrôler l'activité de la coopérative
 - Assurer les délégations de pouvoir reçues du conseil d'administration
 - Contrôler l'application de la stratégie et l'exécution des tâches
-

Activités

- Organiser et animer les travaux du conseil d'administration. Fixer l'ordre du jour
- Participer à des réunions extérieures

Si la cave ne possède pas de directeurs, d'autres activités s'ajoutent :

- Recevoir les associés coopérateurs
 - Gérer le personnel
 - Organiser l'activité de la cave (gestion financière, commerciale...)
-

Savoir faire

Communiquer, décider, conduire les équipes, déléguer.

Environnement relationnel

- Avec le conseil d'administration : délégation de pouvoir.
 - Avec le directeur : tandem dirigeant de la coopérative. Complémentarité et vision stratégique commune. Relation de confiance.
 - Salarié : responsable légal.
-

Responsabilités légales

- Représenter la société en justice, tant en demandant qu'en défendant. C'est à sa requête ou contre lui que sont intentées toutes les actions judiciaires.
- Dispose d'une voix prépondérante lors des votes du conseil d'administration en cas d'équilibre des voix.